

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 29 avril 2016 à 10h, à la direction départementale des services d'incendie et de secours, 1238 rue du vieux candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Jacky BOUVET, président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 19/04/2016

Etaient présents : M. LEPETIT, M. ROUXEL

Etaient excusés : M. BRAUD, M. PILLET

Assistaient également : COL DAVIGNON, Méd-col BERGINIAT, M. OLLIVIER

Secrétaire de séance : M. ROUXEL

RAPPORT N° 1-1

Objet : Modification du tableau des effectifs - SPP - Transformation d'un poste de colonel en poste de lieutenant-colonel

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration,

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- décide de transformer un poste de colonel de sapeur-pompier professionnel en poste de lieutenant-colonel de sapeur-pompier professionnel,
- précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Certifié exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS,


Jacky BOUVET



**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 29 avril 2016 à 10h, à la direction départementale des services d'incendie et de secours, 1238 rue du vieux candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Jacky BOUVET, président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 19/04/2016

Etaient présents : M. LEPETIT, M. ROUXEL

Etaient excusés : M. BRAUD, M. PILLET

Assistaient également : COL DAVIGNON, Méd-col BERGINIAT, M. OLLIVIER

Secrétaire de séance : M. ROUXEL

RAPPORT N° 1-2

Objet : Modification du tableau des effectifs - SPP - Transformation d'un poste de lieutenant de 2^{ème} classe en poste de lieutenant de 1^{ère} classe

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

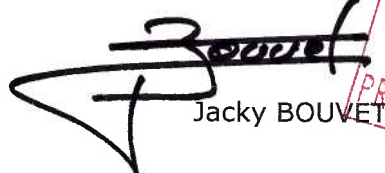
Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration,

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- décide de transformer un poste de lieutenant de sapeur-pompier professionnel de 2^{ème} classe en poste de lieutenant de sapeur-pompier professionnel de 1^{ère} classe,
- précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Certifié exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS,


Jacky BOUVET



**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 29 avril 2016 à 10h, à la direction départementale des services d'incendie et de secours, 1238 rue du vieux candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Jacky BOUVET, président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 19/04/2016

Etaient présents : M. LEPETIT, M. ROUXEL

Etaient excusés : M. BRAUD, M. PILLET

Assistaient également : COL DAVIGNON, Méd-col BERGINIAT, M. OLLIVIER

Secrétaire de séance : M. ROUXEL

RAPPORT N° 1-3

Objet : Modification du tableau des effectifs - Transformation de postes - PATS

- 3 postes d'adjoints administratifs de 1^{ère} cl. en adjoints administratifs principaux de 2^{ème} cl.
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} cl. en adjoint administratif principal de 1^{ère} cl.
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en poste d'agent de maîtrise

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration,

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

• décide de transformer :

- 2 postes d'adjoints administratifs de 1^{ère} classe en adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- 1 poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe en adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} mai 2016 ;
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} juillet 2016 ;
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en poste d'agent de maîtrise, à compter du 1^{er} mai 2016.

- précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Certifié exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS,


Jacky BOUVET



**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 29 avril 2016 à 10h, à la direction départementale des services d'incendie et de secours, 1238 rue du vieux candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Jacky BOUVET, président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 19/04/2016

Etaient présents : M. LEPETIT, M. ROUXEL

Etaient excusés : M. BRAUD, M. PILLET

Assistaient également : COL DAVIGNON, Méd-col BERGINIAT, M. OLLIVIER

Secrétaire de séance : M. ROUXEL

RAPPORT N° 1-4

Objet : Demande de congé pour formation professionnelle de Mme Alexandra LEPAGELET

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 modifié relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale,

Vu la demande du 7 janvier 2016, présentée par Mme Alexandra LEPAGELET,

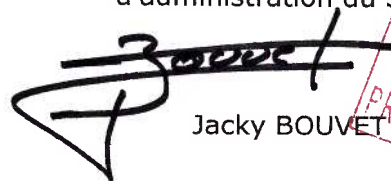
Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration,

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- PREND ACTE de la demande de l'intéressée,
- AUTORISE le président à accorder à Mme Alexandra LEPAGELET un congé de formation professionnelle pour une durée de 10 mois à compter du 31 août 2016, sous condition suspensive de son remplacement au CTA-CODIS par un sapeur-pompier professionnel d'une unité territoriale sur la base du volontariat,
- PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Certifié exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS


Jacky BOUVET



**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 29 avril 2016 à 10h, à la direction départementale des services d'incendie et de secours, 1238 rue du vieux candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Jacky BOUVET, président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 19/04/2016

Etaient présents : M. LEPETIT, M. ROUXEL

Etaient excusés : M. BRAUD, M. PILLET

Assistaient également : COL DAVIGNON, Méd-col BERGINIAT, M. OLLIVIER

Secrétaire de séance : M. ROUXEL

RAPPORT N° 2-1

**Objet : Recrutement de sapeurs-pompiers volontaires saisonniers pour l'année 2016
Renforts dans les centres de secours**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires,

Vu la délibération n° 4-1 du 2 juillet 2013 relative au régime de travail et à l'indemnisation des personnels saisonniers,

Vu la délibération du conseil d'administration du 22 mars 2016 approuvant, pour la saison estivale 2016, le régime de travail et les modalités d'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires saisonniers, fixant le coefficient de majoration des indemnités perçues à 1,47 et autorisant le bureau du SDIS à valider le dispositif relatif au renforcement des centres de secours,

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration,

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

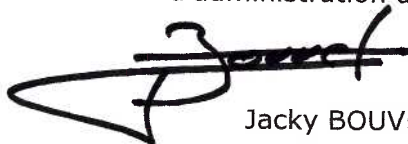
• valide la mise en place, pour la saison estivale 2016, des renforts suivants dans les centres de secours :

Groupement	Centre	Dispositif 2015	Dispositif 2016
nord	Barneville	2	1
	Portbail	1	1
	St Pierre Eglise	1	/
	St Vaast la Hougue	2	2
	Valognes	2	/
centre	Agon-Coutainville	4	4
	Coutances	4	3
sud	Avranches	5	4
	Granville	6	4
	Pontorson	2	2

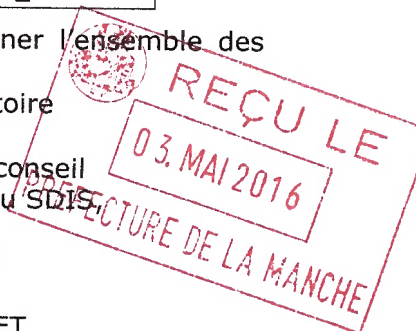
• autorise le président, ou le vice-président le représentant, à signer l'ensemble des documents relatifs à ces recrutements.

Certifié exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS



Jacky BOUVET



**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 29 avril 2016 à 10h, à la direction départementale des services d'incendie et de secours, 1238 rue du vieux candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Jacky BOUVET, président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 19/04/2016

Etaient présents : M. LEPETIT, M. ROUXEL

Etaient excusés : M. BRAUD, M. PILLET

Assistaient également : COL DAVIGNON, Méd-col BERGINIAT, M. OLLIVIER

Secrétaire de séance : M. ROUXEL

RAPPORT N° 3-1

Objet : Marchés de construction du centre d'intervention CHERBOURG EST - Appel d'offres ouverts - attribution du lot n° 15 : plomberie, chauffage, ventilation - Autorisation de signer le marché

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Vu le budget primitif 2016 approuvé par la délibération du conseil d'administration du 9 février 2016,

Vu l'avis d'appel public à concurrence transmis pour publication au bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) et au journal officiel de l'union européenne (JOUE),

Vu le procès-verbal et les décisions prises par la commission d'appel d'offres en matière de choix de l'offre retenue lors de sa séance du vendredi 29 avril 2016,

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration,

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le président du conseil d'administration à signer le marché avec l'entreprise TABARIN & ENTZMANN, attributaire du lot n°15 : plomberie - chauffage - ventilation pour un montant de 479 126.14 € HT.

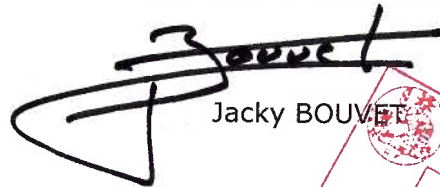
Le montant global des marchés de travaux est ainsi porté de 3 509 900.01 € HT à 3 989 026.15 € HT, conformément au tableau ci-dessous :

LOT	Intitulé	Entreprise	Formule retenue	Montant HT
1	Terrassements - VRD - Espaces verts - Clôtures	EIFFAGE	Tranche ferme + tranche conditionnelle + PSE	739 438.55
2	Gros œuvre	GROUPE LB	Tranche ferme	836 134.36
3	Charpente bois	DESCHAMPS	Tranche ferme + tranche conditionnelle	323 349.09
4	Couverture et bardage bac acier	FOUCAULT	Tranche ferme + PSE	182 657.82
5	Etanchéité	SEB	Tranche ferme + tranche conditionnelle + PSE	275 482.41
6	Menuiseries aluminium & PVC	LECARDONNEL	Tranche ferme + PSE	123 564.00
7	Portes sectionnelles	OPEN FERMETURES	Tranche ferme	36 000.00
8	Serrurerie	LECARDONNEL	Tranche ferme + PSE	80 500.00

9	Panneaux isothermes	SOFRADI	Tranche ferme	33 792.95
10	Menuiseries intérieures – Plâtrerie sèche	LAFOSSE FRANCOISE	Tranche ferme	298 747.06
11	Plafonds suspendus	LANGLOIS SOBRETI	Tranche ferme	83 854.85
12	Carrelage – Faïence	MARTIN GREGOIRE	Tranche ferme	138 639.15
13	Peinture – Sols souples	VIGER & CIE	Tranche ferme + PSE	125 332.60
14	Electricité	SELCA	Tranche ferme + PSE	223 547.50
15	Plomberie – Chauffage – Ventilation	TABARIN & ENTZMANN	Tranche ferme et tranches conditionnelles	479 126.14
16	Antenne télécommunication	LAMOUR	Tranche ferme	8 859.67
TOTAL HT				3 989 026.15

Certifié exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS,



Jacky BOUVET

